

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2015

Etai^{ent} présents : COLLILIEUX Stéphane – CORNU Benoît – DUPONT François – GALMICHE Michel – GERMAIN Roland – GINDRE Marie-Thérèse – GROSJEAN Gilles – GROSJEAN René – GUIDEZ Pierrette – HEINRICH Gilles – JACOBBERGER Michel – LOUVIOT Christine – LUPFER Frédérique – MARCONOT Jean – MILLE Jean-Claude – PAOLI Jean – REINGPACH Patricia – REUTER Fabien – SCHIESSEL Vincent – SENGLER Luc – TARIN Pierric – TRUCHOT Isabelle – VILTET Didier

Ont donné pouvoir : FRANCOIS Karine à GROSJEAN René – LAB Mireille à CORNU Benoît – LACREUSE Laurent à GALMICHE Michel

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ **Agenda :**

- Exposition TEPCV-COP21 avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges « Du Pré à l'Assiette » du 30 novembre au 11 décembre à la mairie de Frahier-et-Chatebier,
- Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne sur le vote du budget primitif le jeudi 3 décembre à 18H30 à la salle de la piscine d'Etueffont,
- Comité Syndical du Pays des Vosges Saônoises sur le débat d'orientations budgétaires le jeudi 3 décembre à 18H30 à l'Espace du Sapeur à Lure,
- Conférence TEPCV-COP21 avec l'ADERA sur la rénovation énergétique du bâti et les éco-gestes au quotidien le lundi 7 décembre à 19H30 à la salle des fêtes de Champagny,
- Commission ad hoc « Loi Sapin » sur la délégation de service public concernant les activités péri et extra scolaires le mardi 8 décembre à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Commission Déchets Ménagers le mardi 8 décembre à 19H00 dans les locaux de la CCRC,
- Réunion de bureau le mercredi 9 décembre à 19H30 dans les locaux de la CCRC,
- Projection d'un documentaire TEPCV-COP21 « La Quatrième révolution : vers l'autonomie énergétique » au cinéma Sélect de Plancher-les-Mines,
- Commission TEPOS le vendredi 11 décembre à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Table ronde TEPCV de bilan de clôture de la COP21 avec échanges sur les projets locaux de transition énergétique le samedi 12 décembre à 14H30 à la salle des fêtes de Clairegoutte,
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation des nouveaux transferts le jeudi 17 décembre à 18H30 à la salle polyvalente de Belverne,
- Conseil Communautaire le jeudi 17 décembre à 19H30 à la salle polyvalente de Belverne,
- Conférence des maires du Pays des Vosges Saônoises le samedi 19 décembre à 9H30 à l'Espace du Sapeur à Lure.

**ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS
LE CADRE DE LA POLITIQUE HABITAT**

Le Conseil Communautaire, réuni le 25 novembre 2015, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 16 janvier 2014 l'attribution de :

- une subvention « Habiter Mieux » d'un montant de 1 500 € sur la commune de Champagny.

AVENANT AU LOT 6 « CLOISONS / DOUBLAGES » RELATIF AUX
TRAVAUX DE RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A
RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'attribution du lot 6 « Cloisons / Doublages » d'un montant initial de 406 774,00 € H.T. à la société SDP BONGLET dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Différentes modifications apportées au contenu du marché amènent cette société à présenter un avenant en moins value à ce marché d'un montant global de 26 734,02 € H.T., dépassant le seuil des 5% du marché et nécessitant par le fait l'aval du Conseil Communautaire.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cet avenant minorant désormais le montant du lot 6 « Cloisons / Doublages » à 380 039,08 € H.T., soit une baisse de 6,57%.

RACHAT DU MINIBUS MIS A LA DISPOSITION DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT PAR LA
SOCIETE VISIOCOM

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise à la disposition de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont depuis décembre 2008 d'un minibus par la société Visiocom dont le financement a jusque là été assuré par des campagnes de sponsoring d'une durée de trois ans au bénéfice de cette société. Il présente la proposition d'avenant à cette convention de mise à disposition prévoyant la cession à la collectivité du véhicule pour un montant négocié de 2 000 € T.T.C. avec maintien des encarts publicitaires vendus par la société sur une nouvelle durée de trois ans.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le rachat de ce véhicule pour un montant de 2 000 € T.T.C., tout en autorisant sur celui-ci l'affichage pour une durée de trois ans des annonceurs ayant souscrit un contrat dans le cadre du renouvellement du partenariat avec la société Visiocom.

HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAÔNE POUR LA
SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES
STATUTAIRES DU PERSONNEL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Président expose :

- l'opportunité pour la Communauté de Communes Rahin et Chérumont de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,

- que la Communauté de Communes Rahin et Chérimont adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016, et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 35-I-2° du Code des Marchés Publics.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, les conditions obtenues ne convenaient pas à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône est habilité à souscrire pour le compte de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail et maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public : accidents du travail et maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017.
- Régime du contrat : Capitalisation.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER PREVENTION POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, selon lequel il convient à l'autorité territoriale de désigner dans les services de sa collectivité l'agent placé sous son autorité, chargé de l'assister et de le conseiller dans la démarche d'évaluation des risques, ainsi que dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail (articles 4 et 4-1 du décret n°85-603 modifié).

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Mademoiselle Agnès VEYSSIERE comme conseillère prévention de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

NOUVELLES TARIFICATIONS POUR LES ACTIVITES DU SECTEUR JEUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la présence depuis quatre ans du Secteur Jeunes intercommunal sur le marché de Noël de Plancher-les-Mines. Une nouvelle activité est proposée cette année sur ce marché : le Nail Art avec cinq choix de décorations sur les ongles déjà définis pour lesquels il est nécessaire de créer pour la régie de recettes les tarifs suivants :

- 5,00 € pour les deux mains,
- 2,50 € pour deux dessins,
- 1,50 € pour un dessin,

- 0,50 € par autre couleur demandée sur une main.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la création de ces nouvelles tarifications.

NOUVEAUX TARIFS POUR LA GESTION DE L'AIRE
INTERCOMMUNALE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU
VOYAGE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les difficultés rencontrées par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont pour la gestion de son aire de grand passage depuis son ouverture en avril 2014, notamment par le stationnement trop fréquent de gens du voyage en dehors des périodes de rassemblement, ce qui n'est pas la vocation de cette aire comme indiqué dans le Schéma Départemental relatif à l'Accueil et à l'Habitat des Gens du Voyage. Il propose de limiter l'ouverture de l'aire de grand passage, qui pour rappel n'a pas été conçue pour être hors gel, à la période annuelle des pèlerinages, soit du 15 mars au 30 septembre, et de porter le tarif forfaitaire des séjours de 20 € à 30 € par famille présente sur le site pour une période qui ne pourra excéder 15 jours.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouvelles modalités tarifaires de l'accueil du grand passage sur l'aire intercommunale, et charge Monsieur le Président de porter ces modifications au règlement intérieur.

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-SAÔNE POUR LE
REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL PERI ET EXTRA SCOLAIRE DE
CHAMPAGNEY

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de réaménagement intérieur de l'accueil péri et extra scolaire de Champagny avec la rénovation des murs et des plafonds du hall, du couloir d'entrée, des salles d'activité et des sanitaires, la mise en place de placards et le remplacement de la verrière du patio. Ce projet, d'un montant prévisionnel de 56 397,00 € H.T. peut prétendre à d'une subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône au titre de sa politique 2016 à hauteur de 40% du montant précité, soit 22 559 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avant-projet décrit ci-dessus, ainsi que la sollicitation d'une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône à hauteur de 40% du montant éligible, soit 22 559 €

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 POUR LE
REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL PERI ET EXTRA SCOLAIRE DE
CHAMPAGNEY

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de réaménagement de l'accueil péri et extra scolaire de Champagny, tant extérieur avec la réfection de la cour arrière qu'intérieur avec la rénovation des murs et des plafonds du hall, du couloir d'entrée, des salles d'activité et des sanitaires, la mise en place de placards et le remplacement de la verrière du patio. Ce projet, d'un montant prévisionnel global de 90 869,28 € H.T., peut prétendre à une aide financière de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 30% auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2016 pour le montant indiqué dans le plan de financement ci-dessous,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2016)	27 260,78 € (30%)
Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône Investissement 2016	22 559,00 € (25%)
Total subventions sollicitées	49 819,78 € (55%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	41 049,50 € (45%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE DANS LE CADRE DU CONTRAT PACT POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL PERI ET EXTRA SCOLAIRE DE CHAMPAGNEY

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de réaménagement de l'accueil péri et extra scolaire de Champagnay, tant extérieur avec la réfection de la cour arrière qu'intérieur avec la rénovation des murs et des plafonds du hall, du couloir d'entrée, des salles d'activité et des sanitaires, la mise en place de placards et le remplacement de la verrière du patio. Ce projet, d'un montant prévisionnel global de 85 118,11 € H.T., peut prétendre à une aide financière de la part du Département de la Haute-Saône au titre de l'axe 4 du Contrat PACT 2015/2019.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avant-projet décrit ci-dessus, ainsi que la sollicitation d'une subvention d'investissement auprès du Département de la Haute-Saône au titre du Contrat PACT à hauteur de 25% du montant éligible, soit 21 279,53 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE POUR L'ACQUISITION D'UN BROUYEUR A DECHETS VERTS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté pour la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'acquérir un broyeur à déchets verts dont l'utilisation pourrait être itinérante. Il expose la possibilité de solliciter avant la fin de l'année 2015 une aide financière pour cet achat auprès du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne plafonnée à 1 000 € correspondant au tiers d'une dépense éligible maximale de 3 000 € H.T. Le coût prévisionnel de cette opération est de 15 000€ H.T. et d'autres financements seront sollicités auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et de l'ADEME Franche-Comté.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la demande de subvention d'un montant de 1 000 € au SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne pour l'acquisition de cet équipement, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.